

La Caisse des Dépôts ouvre un nouveau portail pour permettre aux employeurs d'abonder le CPF de leurs salariés

Paris, le 17 septembre 2020

Après avoir ouvert la possibilité pour un demandeur d'emploi de solliciter un abondement de Pôle emploi en juin dernier (plus de 9,3 millions d'euros déjà versés sur les comptes personnels des demandeurs d'emploi) la Caisse des Dépôts ouvre l'espace dédié aux employeurs et aux financeurs du CPF. Destiné en premier lieu aux employeurs, l'espace sécurisé (EDEF) ouvert le 3 septembre dernier leur propose une série de fonctionnalités pour abonder, c'est-à-dire compléter, les droits des comptes personnels de formation de leurs salariés. Le portail d'information des employeurs et des financeurs (PIEF) ouvert dès le 6 juillet permet aux entreprises et autres financeurs de s'informer sur l'ensemble du dispositif.

L'abondement permet désormais aux employeurs d'attribuer une dotation, c'est-à-dire de verser sur les comptes personnels de formation de leurs salariés un financement qui complète leurs droits acquis au titre de leur activité professionnelle. Cette rallonge peut aider les salariés à couvrir le coût d'une formation et/ou les inciter à se former ou à mettre à jour leurs connaissances, via www.moncompteformation.gouv.fr. Les demandeurs d'emploi peuvent, quant à eux, solliciter Pôle emploi pour demander un financement complémentaire de leur projet de formation, au sein du parcours d'achat direct.

EDEF, un espace sécurisé pour abonder

Après s'être authentifié et abonné au service « Mon Compte Formation » via Net-entreprises, l'employeur se connecte à l'espace sécurisé dédié EDEF et peut abonder le compte personnel de formation (CPF) de ses salariés au titre de l'une des quatre dotations possibles :

- la dotation volontaire pour inciter les salariés à se former ou compléter le financement de leur projet de formation en cours ;
- les droits supplémentaires au titre des accords collectifs ;
- la dotation obligatoire en cas de licenciement ;
- les droits correctifs en cas de non-respect des obligations légales de l'employeurs.

PIEF, un nouveau portail pour informer

Développé par les équipes de la Caisse des Dépôts, comme EDEF, le portail d'information, PIEF destiné aux entreprises et financeurs, répertorie toutes les informations utiles sur les abondements : www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs. Il dispense aussi des conseils sur l'accompagnement des salariés dans la mobilisation de leurs droits à la formation.

L'outillage complet du dispositif du CPF se poursuivra par la création fin septembre d'une newsletter dédiée aux employeurs qui les informera des procédures et des actualités du CPF.

Pour en savoir plus, infographie et plaquette : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/cpf-un-nouvel-espace-s-curis-pour-les-employeurs>

La direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts

Au service de plus de 65 fonds, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie professionnelle des Français. En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. La DRS gère les régimes de retraite de base des fonctionnaires territoriaux

et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, les régimes complémentaires et additionnels des fonctionnaires (RAFP) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques. Elle est en relation avec 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7, 5 millions de cotisants. Elle est le partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics. La DRS intervient également dans les domaines de la formation professionnelle (Mon Compte Formation), du handicap et de la solidarité : plateforme Mon Parcours Handicap, insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP), fonds de compensation, d'indemnisation et de prévention, et gère des mandats de confiance : fonds domestiques et établissements publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)